

DEPARTEMENT DRÔME	République Française  commune nouvelle CHÂTILLON-EN-DIOIS
--------------------------	---

Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 15

15

Votants: 19

Séance du lundi 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean-Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés : Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Philippe GUDIN, Bernard RAVET

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Colette MOREAU

Approbation du PV du conseil municipal du 28 septembre 2020

Le CR a été envoyé par mail à tous les conseillers pour lecture, il est approuvé à l'unanimité.

1) Objet: Natura 2000 : études sur les sites D12 D14 - DE_068_2020

Le maire donne la parole à Camille Le Bihan, chargée de mission Natura 2000, pour une présentation de la démarche Natura 2000 et du projet d'étude potentielle des sites D12 et D14 (rivière Drôme de la confluence Drôme-Bez en remontant jusqu'aux sources d'une part et de la confluence Drôme-Bez en remontant jusqu'à Chatillon en Diois d'autre part.

A la suite de cette présentation, le conseil municipal, après discussion et délibération, 6 pour et 13 contre, Ne souhaite pas intégrer le territoire communal dans la zone d'études Natura 2000.

2) Objet: DCP 2021 Aménagement cimetière du haut - DE_069_2020

Monique Orand, Maire déléguée, fait part au conseil municipal des travaux d'aménagement du cimetière du haut : extension du columbarium et aménagement accès + rampe PMR et garde corps sur le mur du cimetière.

Elle présente les devis des entreprises :

- Munier Columbariums - extension + nouveau columbariums	: 12 755.52 € HT
- Begoud Patrick - reprise escaliers + rampe béton PMR	: 4 527.81 € HT
- Metalinox - garde corps sur le mur du cimetière	: 3 710.00 € HT

Coût total du projet : 20 993.33 € HT

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Approuve la réalisation de ces travaux d'aménagement du cimetière du haut pour un montant total de 20 993.33 € HT.

Sollicite de la Présidente du Département de la Drôme une subvention, au titre de la DCP 2021.

3) Objet: Subventions 2020 - DE_070_2020

Le maire présente au conseil municipal, les différentes demandes de subvention pour 2020 qui n'avaient pas été traitées au moment de l'élaboration du budget

le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité attribue les subventions suivantes :

Art Star	100,00 €
AVAD	500,00 €
Feuilles Volantes	100,00 €
Les fruits de la vie	350,00 €
GAPE	269,00 €
Promo Sport 26 Glandass'trail	3 000,00 €
Tennis	200,00 €
UCAC feu d'artifice du 15 août	2 500,00 €

4) Objet: Camping municipal : acquisition mobil-home et investissement - DE_071_2020

Le maire fait part au conseil municipal que, durant l'été 2020, le camping a enregistré un certain nombre de demandes pour des locations de mobil-homes ; il propose l'acquisition de 2 mobil-homes "4 saisons" pour favoriser le développement touristique du camping municipal sur une plus longue période et ainsi répondre à la demande.

Concernant les mobil-homes déjà en place, les terrasses sont en mauvais état et auraient besoin d'être refaites, les frigos sont vétustes et demandent à être changés.

Pour ces investissements, il présente au conseil municipal les devis :

SAS mobil home rideau : Acquisition 1 mobil home (3 chambres) : 18 310.00 € HT

SAS mobil home rideau : Acquisition 1 mobil home PMR : 24 748.00 € HT

SARL Biscabois : Réfection des terrasses : 15 .000, 00 € HT

Changement des frigos : 1 705.50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M. le Maire à procéder à

- l'acquisition de ces 2 mobil homes pour le développement de l'attrait du camping municipal,
- la réfection des terrasses existantes des mobil homes
- l'achat de 6 frigos

Dit que les crédits nécessaires seront prévus lors de l'élaboration du budget camping 2021

5) Objet: Acquisition maison Pascale Boeuf et maison médicale - DE_072_2020

M. le Maire donne connaissance de l'offre de vente d'un bien immobilier par l'office notarial de Me Derbias.

Il s'agit d'une maison d'habitation sise 1 champ de Foire à Châtillon-en-Diois, au prix de vente de 240 000,00 euros. Le bien dénommé "la maison de Pascale Boeuf" correspond aux parcelles: AB n° 209 d'une contenance de 209 m² et AB n° 912 d'une contenance de 31 m² et appartenant à la succession Boeuf Pascale.

Le Maire rappelle que la désertification médicale est une préoccupation communale ; force est de constater que la commune n'échappe pas à ce contexte défavorable pour l'offre de soins et que les difficultés se creusent sous le double effet de l'augmentation et du vieillissement de la population et de la diminution du nombre de médecins. Aussi, ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité, pourrait permettre la création d'une maison médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour l'achat de ce tènement immobilier moyennant la somme de 240 000.00 euros,

S'engage sur le principe de création d'une maison médicale et de l'élaboration d'un dossier sur ce projet,
Autorise le Maire à porter ce projet et à engager les différentes démarches administratives et budgétaires notamment les demandes de financement auprès du Département, de la Région, de l'État,

Charge le Maire de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

6) Objet: Mise en place d'un site de compostage public partagé - DE_073_2020

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Diois accélère le développement du compostage de proximité. Elle propose l'installation de composteurs partagés publics : le compostage de proximité est la méthode la moins onéreuse et a un moindre impact écologique : pas de transport inutile, pas de traitement et un enrichissement du sol de nos jardins.

Le maire propose que la commune se dote d'un site de compostage partagé qui pourrait être installé au camping et qui serait géré, sous la responsabilité de la commune, par un bénévole.

Les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du point de compostage sont définies par une convention entre la commune et la CCD dont le maire donne lecture et qui est annexée à la présente délibération ; Le maire précise que : les bacs de compostage sont fournis par la CCD ; la CCD ne demande pas de caution pour la mise à disposition des bacs ; la CCD assure l'entretien et le renouvellement de ces matériels....

Le conseil municipal, après délibération, 18 pour 1 contre

Accepte le principe de mise en œuvre d'un site de compostage public partagé à proximité du camping municipal. Dit que Mme Jenny Cahen sera la personne référente auprès de la commune pour le fonctionnement de ce point de compostage et autorise le maire à signer la convention relative aux modalités de mise en œuvre du site de compostage public partagé de Châtillon-en-Diois.

7) Objet: Adhésion à l'association la GTV - DE_074_2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Association Les grandes traversées du Vercors (GTV), elle a pour objet la promotion et la valorisation des itinéraires de randonnées, des hébergements touristiques communaux.... Le maire propose d'adhérer à cette association pour une cotisation de 75 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'adhérer à l'association les Grandes Traversées du Vercors (GTV)

8) Objet: Coupes affouagères 2021 - DE_075_2020

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution des coupes affouagères pour 2021 ; chaque coupe représente 10 stères pour un montant de 10 € le stère.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Demande :

Châtillon : 2 lots à prendre dans la parcelle : Stéphane Bourcet et Eric Vanoni

Garants : M. Eric Vanoni

Béneise : 1 lot à prendre dans la parcelle : Alexis Naudot

Garants : Patrick Bégoud

Menée/Archiane : 3 lots stères à prendre dans la parcelle : Frédéric Urbanowicz, Marc Vincent, Eric Hazak

Garants : Michel Corréard

9) Objet : Frais de fonctionnement Ecole 2019/2020

Martine Vincent rappelle également que la commune facture aux communes de Boulc, Glandage, Menglon, Saint Roman et Die

1- frais de fonctionnement de l'école, pour l'année scolaire 2019/2020, les frais s'élèvent à 78 953.05 €, le coût par élève de maternelle est de 1 542.57 € et le coût par élève de primaire est de 446.49€. Ces frais sont à répartir selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NBRE D'ELEVES EN MATERNELLE	COUT ELEVES EN MATERNELLE	NBRE D'ELEVES EN PRIMAIRE	COUT ELEVES EN PRIMAIRE	COUT TOTAL
BOULC	6	9 255,41 €	0	0,00 €	9 255,41 €
CHÂTILLON EN DIOIS	7,5	11 569,27 €	16,5	7 367,08 €	18 936,34 €
DIE	0,5	771,28 €	0,5	223,25 €	994,53 €
GLANDAGE	3,5	5 398,99 €	2	892,98 €	6 291,97 €
MENGLON	11,5	17 739,54 €	15	6 697,35 €	24 436,90 €
SAINT ROMAN	8	12 340,55 €	15	6 697,35 €	19 037,90 €
TOTAL	37	57 075,04 €	49	21 878,01 €	78 953,05 €

2- les frais de cantine 2019/2020 pour un montant de 52 316.14 € et de garderie du matin 2019/2020 pour un montant de 3494.96 €. Ces frais sont à répartir selon les tableaux ci-dessous :

Cantine 2019/2020	COUT TOTAL
MENGLON	16 021,03
BOULC	5 046,15
ST ROMAN	13 020,83
GLANDAGE	4 792,94
CHATILLON/ TRESCHENU	13 078,59
RECOUBEAU	303,31
SOLAURE	53,28

Garderie du matin 2019/2020	NBRE ELEVES	COUT
BOULC	6	243,83
CHATILLON EN DIOIS	24	975,34
DIE	1	40,64
GLANDAGE	5,5	223,51
MENGLON	26,5	1 076,94
SAINT ROMAN	23	934,70
	TOTAL	3 494,96

Questions diverses

- Dans le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 : « Sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe, les établissements recevant du public qui relèvent : Des catégories 1 à 4 mentionnées à l'article R. * 123-19 du code de la construction et de l'habitation ; et au plus tard le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4. La salle Henri Kubnick est en catégorie 4, le maire propose d'acheter des défibrillateurs, 1 pour la salle Kubnick et 1 pour la mairie des Nonières. La CCD propose de faire un achat groupé. Le Conseil municipal donne son accord.
- Le calendrier des travaux de la cantine est respecté, les entreprises jouent bien le jeu.
- Les travaux de la mairie se déroulent, pour l'instant, normalement.
- Géraldine Thiers, locataire de bâtiment communal à l'ancienne gare a demandé à la commune le remplacement des fenêtres, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, le maire propose de remplacer toutes les fenêtres de ce bâtiment, cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % par le SDED énergie, une demande sera faite dans ce sens.
- Suite à la demande d'une administrée, une rampe sera mise en place dans le viol de la Côte.
- Marielle fait part au conseil municipal de la révision de la charte du PNR, des rencontres seront organisées pour présenter cette nouvelle charte.
- Pour info les nouvelles dispositions pour les permanences de tests antigéniques ont évolué. Sont éligibles aussi les gens de +65 ans symptomatiques ; une campagne de test généralisée pourrait être mise en place sur Châtillon du 16 au 23 décembre avant les départs de vacances.
- Le maire informe la Conseil municipal que Samia ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine le 7 janvier 2021.
- Pour 2021 et dans le calendrier des organisations de manifestations, la commune souhaite donner une priorité au Glandass Trail.
- La date du prochain conseil est fixée au 11 décembre 2020